Les choix d'investissement et de financement

O L'investissement sera-t-il rentable?

Un investissement sera considéré comme rentable s'il fait apparaître des capacités d'autofinancement (recettes) supérieures à son coût (dépense initiale).

Un investissement sera rentable si sa valeur actuelle nette (VAN) est supérieure à 0.

• Calcul des capacités d'autofinancement (ou flux nets de trésorerie)

Produits encaissés liés à l'investissement (chiffre d'affaires)

(-) Charges (y compris les dotations aux amortissements) liées à l'investissement

Résultat d'exploitation

(-) Impôt sur les bénéfices

Résultat après IS

- (+) Dotations aux amortissements
 - = Capacité d'autofinancement (CAF)

• Calcul de la valeur actuelle nette (VAN)

Total des capacités d'autofinancement actualisées

- (+) Valeur résiduelle **actualisée** (valeur de revente)
- (-) Dépense initiale d'investissement hors taxe
 - = Valeur actuelle nette (VAN)

Si VAN > 0 alors l'investissement est rentable car les recettes sont > aux dépenses.

Si VAN <0 alors l'investissement est non rentable car les dépenses sont > aux recettes.

2 Application: Cas PATE OLOF

Une étude de marché met en évidence une demande de boîtes en acier inoxydable. Le prix de vente prévisionnel de ces boîtes est estimé à 5 € HT l'unité. Il peut être considéré stable sur les cinq années à venir.

Pour satisfaire cette demande il est nécessaire d'acquérir un équipement complémentaire dans l'atelier B. On a le choix entre deux types d'équipement :

- 1 l'équipement X dont le coût global s'élèverait à 300 000 €.
- 2 l'équipement y plus perfectionné dont le coût global s'élèverait à 400 000 €. Ces deux équipements sont amortissables linéairement sur 5 ans.
- 3 L'équipement X permettrait de produire chaque année 180 000 boîtes entraînant des dépenses d'exploitation s'élevant à 4,20 € la boîte.
- 4 L'équipement y permettrait de produire 200 000 boîtes par an, entraînant des dépenses d'exploitation s'élevant à 4,15 € la boîte

1°) <u>Calcul des capacités d'autofinancement prévisionnelles</u> En milliers d'euros.

Equipement X

1 2 3 4 5

CA supplémentaire

(-) Charges décaissées

(-) Dotation aux amortissements

Résultat d'exploitation

(-) Impôt sur les bénéfices

à 42 %

(+) Dotations aux amortissments

CAF

CAF actualisées

Équipement Y

	-4	uipemem	•		
	1	2	3	4	5
CA supplémentaire					
(-) Charges décaissées					
(-) Dotation aux amortissements					
Résultat d'exploitation					
(-) Impôt sur les bénéfices					
à 42 %					
(+) Dotations aux amortissments					
CAF					
CAF actualisées					
					_

Calcul des valeurs actuelles nettes (VAN) :

2°) L'investissement le plus rentable est :

Application : Cas Meuble 2000

Une fabrique de meubles envisage d'installer un magasin d'exposition-vente de ses produits. Le coût d'aménagement est estimé à $180~000~\rm €$ hors taxe. Cet équipement serait amorti linéairement sur $5~\rm ans$. Sa valeur de revente serait alors estimée à $10~000~\rm €$.

Les études préalables effectuées permettent d'espérer une augmentation des ventes de

250 000 € HT la première année, celles-ci se stabiliseront ensuite à 280 000 € pour

chacune des années suivantes.

Il est raisonnable d'estimer à 60 % du *CA* supplémentaire les charges d'exploitation décaissables.

Taux d'actualisation 12 %. Taux d'IS 36,2/3 %. Calculs arrondis au franc inférieur.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CA supplémentaire	· .			·	<u> </u>
(-) Charges décaissées					
(-) Dotation aux amortissements					
Résultat d'exploitation					
(-) Impôt sur les bénéfices					
Résultat après IS					
(+) Dotations aux amortissments					
CAF					
CAF actualisées					

Calcul de la valeur actuelle nette :

Total des capacités d'autofinancement actualisées

- (+) Valeur résiduelle actualisée
- (-) Dépense initiale d'investissement hors taxe

<u>Calcul du délai de récupération (avec les CAF non actualisées)</u> Capital investi : 180 000 €

Années	1	2	3	4
CAF				
CAF cumulées				

Lors de quelle année le capital investi est-il récupéré?

<u>L'investissement est-il rentable?</u>

4 Le choix du mode de financement

L'entreprise va choisir le modes de financement qui a le coût le plus faible sur la base des

décaissements réels - les économies d'impôt réalisées.

	Emprunt	Crédit-bail	Fonds	Location
			propres	
Décaissement	Annuité	Redevance	Investissement	Loyer
réel	d'emprunt		initial	
Économies	Amortissement		Amortissement	
d'impôt	de	Redevance	de	Loyer
sur:	l'immobilisation		l'immobilisation	·
LES CHARGES	+ intérêt			
	d'emprunt			

Exemple : Suite du cas Meuble 2000 (calculs arrondis à l'euro inférieur)

Trois options pour le financement (Taux d'impôt 36,2/3 %):

1°) un emprunt de 180 000 € à 14,5% sur 5 ans par annuité constante en fin d'année. Le bien

sera amorti sur 5 ans.

2°) un contrat de crédit-bail sur 5 ans avec des redevances HT de 48 000 € en fin d'année.

Option d'achat non envisagée par l'entreprise.

3°) un financement par fonds propres pour les 180 000 €.

1°) EMPRUNT

Tableau de l'emprunt

Date	Capital de	Amortisseme	nt Intárâts	Annuité	Capital de
Date	début de période	du capital		Aimaite	fin de période
	-	(b) = (c) - (d)	(d)	(c)	(a) - (b)
	(a)	(D) = (C) - (U)	(u)	(0)	(a) - (b)
N	180 000				
•	•			•	•

Tableau des économies d'impôt

Années	Amortissement du matériel	Intérêts de l'emprunt	Total des charges déductibles	Economies d'impôt
N				

<u>Le tableau du coût réel</u>

Années	Décaissements réels	Economies d'impôt	Coût réel

2°) LE CREDIT-BAIL

Tableau des économies d'impôt et du coût réel

Années	Redevances de crédit-bail	Economies d'impôt	Coût réel
N			

3°) LES FONDS PROPRES

Tableau des économies d'impôts

Années	Amortissements linéaires	Economies d'impôt
N		

Décaissement réel :

- total des économies d'IS :

Coût réel

CONCLUSION

6 Les modes de financement des investissements

• <u>Le financement par fonds propres</u> par autofinancement (bénéfices, réserves) par ressources externes

(augmentation du capital)

L'entreprise est propriétaire du bien qui peut donc être <u>amorti</u> comptablement et permettre des

économies d'impôt.

- L'entreprise peut récupérer la TVA payée leur de l'achat (sauf exception).
- La capacité d'endettement de l'entreprise reste intacte puisque pas d'emprunt.
- L'entreprise peut perdre une partie de son indépendance vis-à-vis des apporteurs de capitaux, dans le cas d'une augmentation de capital.
- Le vendeur doit s'assurer de la solvabilité de son client.
- <u>Le financement par emprunt</u> : le financement est assuré par un organisme de crédit ou une banque.
 - L'entreprise est propriétaire du bien qui peut donc être <u>amorti</u> comptablement et permettre des <u>économies</u> <u>d'impôt</u>.
 - L'entreprise peut récupérer la TVA payée leur de l'achat (sauf exception).
 - L'emprunt donne lieu à paiement d'<u>intérêts</u> (charge = <u>économie d'impôt</u>) et au remboursement du capital emprunté.
 - Les annuités sont modulables en fonction de la durée de remboursement et le montant emprunté (+ la durée est longue, + les annuités sont faibles).
 - La capacité d'endettement de l'entreprise diminue car l'entreprise augmente son endettement (emprunt).
 - L'entreprise converse ses disponibilités puisqu'il n'y a pas d'importance sortie d'argent. Par contre, elle doit prévoir au niveau de sa trésorerie le paiement, aux dates d'échéance, des annuités (intérêt + remboursement du capital).
- Le crédit-bail : le client loue le bien à un bailleur (Société de crédit-bail) qui en

reste propriétaire, contre paiement d'une redevance (loyer). A la fin du contrat, le locataire peut rendre le bien, ou en faire l'acquisition moyennant le versement d'une somme fixée au départ (valeur résiduelle) ou bien renouveler le contrat.

- Les loyers constituent une <u>charge</u> (montant HT si TVA déductible) ils permettent donc une <u>économie d'impôt</u>.
- L'entreprise n'est pas propriétaire du bien. Elle ne peut donc pas l'amortir.
- L'option d'achat en fin de contrat permet de moduler le montant des loyers : plus la valeur résiduelle sera forte, moins les loyers seront élevés.
- La capacité d'endettement de l'entreprise reste intacte puisqu'il n'y a pas d'emprunt.
- <u>La location</u>: le client loue un bien à un bailleur (propriétaire) moyennant le paiement d'un loyer. Le bailleur peut être la société qui commercialise le produit ou un organisme financier. Le contrat a une durée de 2 à 5 ans.
 - Les loyers constituent une <u>charg</u>e (montant HT) ils permettent donc une <u>économie d'impôt</u>.
 - La TVA sur les loyers est, en principe, déductible.
 - L'entreprise n'est pas propriétaire du bien. Elle ne peut donc pas l'amortir.
 - La capacité d'endettement de l'entreprise reste intacte puisqu'il n'y a pas d'emprunt.
 - L'entreprise peut interrompre ou modifier le contrat.
 - L'entreprise renouvelle souvent son matériel (client fidélisé).
 - La location facilite la négociation du commercial qui présente le coût mensuel du matériel